

Annexe III

Substances inscrites aux Tableaux I et II de la Convention de 1988

Tableau I

Acide lysergique
 Acide *N*-acétylanthranilique
 Acide phénylacétique
alpha-phénylacétoacétonitrile^b
 Anhydride acétique
 Éphédrine
 Ergométrine
 Ergotamine
 Isosafrole
 3,4-Méthylènedioxyphényl-2-propanone
 Noréphédrine
 Permanganate de potassium
 Phényl-1 propanone-2
 Pipéronal
 Pseudoéphédrine
 Safrole

Les sels des substances inscrites à ce Tableau dans tous les cas où l'existence de ces sels est possible.

Tableau II

Acétone
 Acide anthranilique
 Acide chlorhydrique^a
 Acide sulfurique^a
 Éther éthylique
 Méthyléthylcétone
 Pipéridine
 Toluène

Les sels des substances inscrites à ce Tableau dans tous les cas où l'existence de ces sels est possible.

^a Les sels de l'acide chlorhydrique et de l'acide sulfurique sont expressément exclus du Tableau II.

^b Inscrit au Tableau I, avec effet à compter du 9 octobre 2014.